

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
SEANCE DU 18 AVRIL 2024**

---

**Étaient présents :**

**Commission de la Recherche – CR**

***Collège A***

Olivier BELLIER  
Nicolas GRAVEL  
Francesca MANZARI  
Sylvie MONNIAUX  
Nathalie RUBIO  
Nathalie TEISSIER-SAMPIERI

***Collège B***

Susanne BOHMISCH  
Julien CHAVES-JACOB  
Arnaud LAMI

***Collège C :***

Véronique BOYER  
Marie-Laure BUISSON  
Marielle EYRAUD  
Patrice LAISNEY  
Mohamed OUERFELLI  
Sophie SERENO

***Collège D :***

Maeva COTINAT  
Serge MAZEAU

***Collège E :***

Elodie CACCOMO-GARCIA  
Delphine CAVALLO

***Usagers :***

Kane MARLIN

***Personnalités extérieures :***

Patrick AUBERGER (INSERM)

**Commission de la formation et de la vie universitaire – CFVU**

***Collège A***

Evelyne BOUTEYRE  
Antoine GENTIER  
Nicolas MASCRET

Virginie MERCIER  
Jean-Manuel RAIMUNDO

**Collège B**

Jean-Michel BREZUN  
Anaïs SAINT JONSSON  
Guylaine MOLINA

**BIATSS :**

Françoise DESRUES

**Collège Usagers :**

Quentin ACQUATELLA  
Ferreol BONNETAIN  
Andrea SOREL  
Alix VIEILLEDENT

**Personnalités extérieures :**

Sarah BOUALEM (Métropole d'Aix-Marseille)

**Étaient représentés :**

Jean-Christophe SOURISSEAU.. a donné pouvoir à ..... Olivier BELLIER  
Claudia FRYDMAN ..... a donné pouvoir à ..... Olivier BELLIER  
Nathalie RICHEBE..... a donné pouvoir à ..... Nathalie TEISSIER SAMPIERI  
Nadia MESLI ..... a donné pouvoir à ..... Susanne BOHMISCH  
Tatiana BOUCHERIFI ..... a donné pouvoir à ..... Nathalie RUBIO  
Emilie CARRETIER ..... a donné pouvoir à ..... Virginie MERCIER  
Marie-Christiane MIRTILLO..... a donné pouvoir à ..... Jean-Manuel RAIMUNDO  
Hervé MAGNOULOUX ..... a donné pouvoir à ..... Anaïs SAINT JONSSON  
Soall MAHDJOUR ..... a donné pouvoir à ..... Guylaine MOLINA  
Julien LEFEVRE ..... a donné pouvoir à ..... Guylaine MOLINA  
Guillaume GREGOIRE ..... a donné pouvoir à ..... Françoise DESRUES  
Charlie HALLART ..... a donné pouvoir à ..... Quentin ACQUATELLA  
Marnie BOCOGNANO-MARTINEZ.. a donné pouvoir à ..... Quentin ACQUATELLA  
Charles GOMEZ ..... a donné pouvoir à ..... Ferreol BONNETAIN

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CAC : 81

Quorum : .....41

Nombre de présents : .....50

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 14

Nombre de membres absents non représentés : .....36

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 36+14, soit 50 présents ou représentés.

**Étaient absents sans représentation :**

**Commission de la Recherche – CR**

***Collège A***

Nicolas ANDRE  
Frédéric CASTINETTI  
Florence SABATIER MALATERRE  
Jean-Michel MARMAYOU  
Sylvie WHARTON

***Collège B***

Bénédicte ALDEBERT  
Thierry BEGE  
Pierre-Pascal LENCK-SANTINI

***Collège F :***

Ingrid BENOLIEL

***Usagers :***

Antoine DEVRIESE-SENSE  
Tom GARGANI  
Oriane NACHAR

***Personnalités extérieures :***

Aurore BRUNA  
Julien COUDERT  
Claudine PIQUE

**Commission de la formation et de la vie universitaire – CFVU**

***Collège A***

Kathia CHAUMOITRE  
Michel RUQUET

***Collège B***

Alexandrine BERTAUD  
Jean-Charles DUFOUR

***Collège Usagers :***

Ralph ATRACH  
Anastasia AUBERT  
Laurent BADIE-BARTHES  
Ghjuvan CATONI  
Younes DUFRESNE  
Matt JAMIS  
Léonardo PEREZ  
Ylvana TARDIF  
Amandine VELLA

## **Personnalités extérieures :**

Pierre-Olivier COSTA  
Nathalie MANIVERT-DELAYE  
Patrick ZIMBARDO

*La séance est ouverte à 11 heures et 00 minute.*

### **1.a.1 Arrêt et modalités d'accompagnement des Instituts d'établissement SoMuM, IPHU et Archimède**

**M. Denis BERTIN**, Vice-président délégué de la Fondation universitaire A\*Midex, précise que seront présentés successivement trois points relatifs à l'arrêt et aux modalités d'accompagnement des 3 Instituts SoMuM, IPHU et Archimède : les textes applicables aux Instituts, le contexte et le déroulé, ainsi que les modalités d'accompagnement de ces Instituts par l'équipe opérationnelle de la Fondation A\*Midex. A ce sujet, M. Denis BERTIN souligne que les membres du Conseil académique ont été destinataires, à la suite du Conseil académique du 5 avril dernier, du document de synthèse des recommandations du Board A\*Midex relatives à l'évaluation à mi-parcours des Instituts d'établissement, ce document devant rester confidentiel jusqu'au Conseil d'administration du 18 juin et la fin du processus.

Concernant les textes applicables, M. Denis BERTIN indique que la Fondation A\*Midex a travaillé, depuis la création des premiers Instituts d'établissement, à la rédaction d'un règlement intérieur type qui a été amendé durant le déploiement de ces Instituts. Il était prévu dès la création de ces Instituts une évaluation de leur fonctionnement général et leurs activités scientifiques au terme des 3 et 5 premières années qui suivent leur création, en application de l'article 2.4 de la trame commune des règlements intérieurs des Instituts d'établissement. Ces évaluations sont soumises à l'avis du Conseil d'Institut, qui rassemble à la fois un collège recherche et un collège formation, puis à l'avis du Comité de pilotage de la Fondation A\*Midex, et enfin au Conseil académique de l'Université.

**M. Denis BERTIN** précise que l'article 5 de cette trame commune des règlements intérieurs a été modifiée en 2022, disposant désormais que l'évaluation générale du fonctionnement de l'Institut est réalisée 3 ans après sa création. Cet article dispose également que le rapport est soumis, après avis des Conseil d'Institut et Comité des tutelles de l'Institut, au Comité de pilotage A\*Midex puis au Conseil stratégique international A\*Midex qui émet un avis qui sera ensuite présenté et discuté devant le Conseil académique d'Aix-Marseille Université.

Concernant le contexte, M. Denis BERTIN indique que la procédure a été initiée à la fin du premier trimestre 2023, durant lequel les Instituts ont remis un rapport d'auto-évaluation expertisé par le Conseil Stratégique International en juillet 2023, au cours duquel les 17 instituts ont été auditionnés. L'Institut IPHU n'a pas pu produire ce rapport d'auto-évaluation malgré un délai supplémentaire de 8 mois accordé par le Conseil Stratégique International et n'a donc pas pu être auditionné.

M. Denis BERTIN ajoute qu'en novembre 2023, à l'issue de ces évaluations menées par le Conseil stratégique International de la Fondation A\*Midex, l'Institut Archimède a reçu un avis défavorable à la poursuite de ses travaux. A la suite de ces recommandations, le Comité de Pilotage de la Fondation A\*Midex a entériné le 13 novembre 2023 l'ensemble des propositions du Conseil stratégique International, notamment l'avis défavorable à la poursuite des travaux de l'Institut Archimède ainsi qu'un dialogue complémentaire avec l'Institut SoMuM. Le Conseil

stratégique international a demandé un amendement à la stratégie de fonctionnement et de positionnement de cet Institut, un nouveau document a été fourni mi-janvier 2024 pour une audition le 15 février 2024 lors de la première séance du Conseil stratégique international. Les membres du Conseil stratégique ont confirmé lors de cette deuxième audition le 15 février un avis défavorable à la poursuite des travaux de SoMuM, et le Comité de pilotage de la Fondation A\*midex réuni le 11 mars 2024 a validé les recommandations du Conseil stratégique international indiquant l'avis défavorable à la poursuite des travaux de l'Institut SoMuM.

M. Denis BERTIN précise par la suite que le bilan complet de la procédure d'évaluation et ses conclusions ont fait l'objet d'une présentation en CAC le 5 avril 2024. Le sujet spécifique de l'arrêt des 3 Instituts et de leur accompagnement fait l'objet d'une présentation au CAC du 18 avril 2024. Il sera présenté également en Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 18 juin 2024.

Concernant les modalités d'accompagnement à la fermeture de ces Instituts par l'équipe opérationnelle de la fondation A\*Midex, en application de la décision du Comité de pilotage A\*Midex émettant un avis défavorable à la poursuite des travaux des 3 Instituts concernés, il est proposé un arrêt progressif des activités, concerté avec chaque Institut, autour des principes suivants :

- La poursuite des actions de l'Institut déjà initiées (engagées financièrement, ou de façon conventionnelle), dont la mise en œuvre se déroulera avant le 31/12/2024 ;
- La poursuite des actions de l'Institut ne pouvant pas se clôturer durant l'année 2024 ; A ce titre, un travail est mené avec les membres de la gouvernance de l'Institut afin d'identifier les structures relais possibles (laboratoires, composantes, autres instituts), à compter du 1 er janvier 2025 ;
- La non-ouverture de crédits nouveaux après la date du vote du Comité de pilotage de la fondation A\*Midex.

**M. Denis BERTIN** précise que ce travail, dans un souci de transparence et de cohérence avec la politique de l'établissement, se fera en concertation avec la gouvernance de l'Institut concerné lors de réunions techniques, avec un arbitrage par la Fondation A\*Midex et les Vice-Présidents statutaires Formation et Recherche. Les modalités de mise en œuvre des décisions prises sont partagées avec la Direction générale des services, la Direction des ressources humaines et la Direction des affaires financières.

En ce qui concerne le suivi de la situation des Chefs de projet des instituts SoMuM et Archimède, un accompagnement individuel de chaque agent est mené par la DRH. Les suites données feront l'objet d'une présentation en Comité Social d'Administration de l'Université le 6 juin 2024. L'arrêt définitif des 3 Instituts est programmé pour le 31 décembre 2024.

**Mme Sylvie MONNIAUX** indique que la question de la fermeture n'est pas précisée explicitement dans la présentation, et regrette le manque d'information concernant la fermeture et l'accompagnement des 3 Instituts, ne lui permettant pas une prise de décision suffisamment éclairée.

**M. Denis BERTIN** précise que les membres du CAC ont été destinataires du document de synthèse des recommandations du Board A\*Midex relatif à l'évaluation à mi-parcours des Instituts d'établissement (2023). Il ajoute que dans la mesure où, lors de la création de ces Instituts, le Comité de Pilotage A\*Midex ainsi que le Conseil académique avaient été consultés, par parallélisme des formes il apparaît logique le Conseil académique se prononce

sur la fermeture de ces Instituts. M. Denis Bertin précise que le CAC n'est pas dans le processus d'évaluation mais se base sur les rapports d'autoévaluation des Instituts, leur analyse et les recommandations en découlant par le Conseil stratégique International, ainsi que l'avis du Comité de pilotage de la Fondation. Il ajoute que lors du CAC du 5 avril 2024, le bilan global du processus d'évaluation a été validé et que le CAC du 18 avril se prononce spécifiquement sur l'arrêt de ces Instituts et les modalités d'accompagnement associées à ces fermetures.

**M. Mohamed OUERFELLI** s'étonne que ne soit pas mentionné la revue scientifique *Mutations en Méditerranée*, portée par l'Institut Sociétés en Mutation en Méditerranée (SoMuM) et à laquelle contribue des jeunes chercheurs. Il se pose la question du devenir de cette revue à la suite du processus d'arrêt de l'Institut SoMuM.

**M. Eric BERTON** précise que c'était à l'Institut SoMuM, durant la phase d'évaluation, de mettre en valeur et en exergue différents éléments, et que cet Institut a été le plus examiné par le Conseil stratégique International avec des experts de haut niveau. Rien n'empêcherait toutefois par la suite aux initiatives créées dans le cadre de ces instituts de solliciter des financements à travers les composantes ou les laboratoires. La Fondation A\*Midex peut également, à travers des appels à projet notamment, valoriser ce type d'initiative. S'il y a des initiatives intéressantes, l'Université les mettra en valeur.

**M. Denis BERTIN** indique que l'Institut SoMuM n'a pas fait mention de cette initiative lors de son audition devant le Conseil stratégique international. Il fait également savoir que des discussions sont en cours à la Direction de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) afin d'évaluer si cette initiative rentre dans la stratégie de ce département d'université. Ce sujet fait partie des points à l'ordre du jour des différentes réunions en cours dans le cadre du processus d'accompagnement lié à la fermeture de l'Institut.

**M. Nicolas GRAVEL** se pose la question de savoir pourquoi l'arrêt de l'Institut IPHU a été votée alors qu'il n'y a pas eu d'évaluation au préalable.

**M. Eric BERTON** souligne qu'en dépit du délai supplémentaire que lui a accordé le Conseil stratégique International et de mesures d'accompagnement, l'Institut IPHU n'a pas été en mesure de rendre le rapport d'évaluation. La raison avancée est notamment celle de l'absence de secrétaire administratif à l'Institut durant la phase d'évaluation.

Il ajoute que les Instituts ont été sensibilisés en matière d'interdisciplinarité, de lien entre la formation et la recherche, et qu'il a souhaité que ces Instituts aient un rôle pérenne à l'Université en lien avec les composantes et les laboratoires. Il indique qu'après deux demandes restées sans réponse, le Conseil stratégique International n'a pas relancé le processus d'évaluation auprès de l'Institut IPHU.

**Mme Delphine CAVALLO** regrette le manque de transparence dans le processus d'information et de communication autour de la fermeture de ces Instituts, notamment Archimède et SoMuM, à la fois pour la communauté scientifique concernée et les équipes.

Elle ajoute que ces Instituts ont été investis par les communautés scientifiques qui ont accueillis leur fermeture avec un manque de lisibilité.

Elle indique qu'il n'est pas explicité dans le règlement intérieur modifié de ces Instituts le lien entre la phase d'évaluation au bout de 3 ans et la fermeture de ces Instituts. Elle interroge donc la régularité de cette procédure.

Mme Delphine CAVALLO estime également qu'à l'issue du vote du CAC du 5 avril sur le bilan d'évaluation des Instituts d'établissement, les membres du CAC avaient été informé que les 3 Instituts concernés seraient fermés, or il est demandé de voter lors du CAC du 18 avril la fermeture de ces Instituts. Elle souhaite des clarifications sur le vote qui est demandé.

Elle souhaiterait également pouvoir consulter les rapports d'auto-évaluation de chacun des Instituts et les rapports des *Scientific and Training Advisory Board (STAB)* qui sont composés de personnalités spécialisées sur chacune des disciplines, ce qui n'est pas le cas du Conseil stratégique International d'A\*Midex. Au regard de ces éléments, Mme Delphine CAVALLO estime qu'il est difficile de se prononcer sur ce point de l'ordre du jour.

**M. Denis BERTIN** indique que la question de la poursuite ou non des Instituts d'établissements a été votée lors du CAC de janvier 2020. Le Conseil stratégique International avait demandé, lors de la création de ces Instituts, une stratégie de positionnement des Instituts. Par exemple, concernant l'Institut Archimède Mathématiques-Informatiques, le Conseil avait demandé à ce que l'Institut se positionne sur le rapprochement entre ces deux disciplines ; le Conseil a fait par la suite le constat que l'Institut n'a pas répondu à ce travail de positionnement.

Il indique que la non transmission des rapport du STAB et des rapports d'autoévaluation est logique dans la mesure où dans tout processus d'expertise, d'évaluation, chaque acteur a sa responsabilité et que l'évaluation de fonctionnement et de positionnement stratégique de ces Instituts a été effectué au regard de ce que le Conseil stratégique international avait initialement validé pour leur création. Il ajoute qu'il y avait un engagement des Instituts à inscrire cette feuille de route et à faire un bilan en juillet 2023.

Il précise également que les membres du CAC n'ont pas eu, lors de la création de ces Instituts, le rapport du STAB relatif à la création de l'Institut. Ils avaient reçu les rapports d'évaluation et les recommandations du Conseil stratégique international. Il précise que le CAC s'appuie sur un processus engagé à A\*Midex, que ce soit à l'étape de la création ou de la fermeture de ces Instituts.

**Mme Sylvie MONNIAUX** demande des précisions sur l'objet du vote de ce CAC et regrette l'absence de communication des rapports du STAB.

**M. Denis BERTIN** indique qu'au dernier CAC du 5 avril 2024 a été voté le bilan complet du processus d'évaluation des Instituts. Le vote du CAC du 18 avril 2024 porte sur la fermeture spécifique des 3 Instituts d'établissement Archimède, IPHU et SoMuM ainsi que l'accompagnement des actions en cours se terminant en 2024 ou qui se prolongent notamment lors de l'année suivante.

**M. Mohamed OUERFELLI** se demande si la création d'un Master interdisciplinaire est un succès pour un Institut d'établissement et s'inquiète de la concurrence possible entre un Master porté par un Institut d'établissement et un Master traditionnel au sein d'une composante, en cas de reprise d'un Master d'un Institut par une composante, qui pourrait selon lui avoir des conséquences sur la cohésion au sein de cette structure.

**M. Eric BERTON** confirme que la création d'un Master au sein d'un Institut d'établissement peut être un succès qui peut être récupéré par une composante de l'Université en cas de fermeture de l'Institut d'établissement porteur du Master. Les Conseils d'UFR, en tant qu'instance collégiale décisionnaire, doivent pleinement jouer leur rôle pour permettre ce relais et valoriser les initiatives.

**Mme Delphine CAVALLO** regrette une nouvelle fois l'absence de communication des rapports de la STAB, et souhaite des précisions s'agissant des modalités d'accompagnement de la fermeture des Instituts, notamment s'agissant des personnels. Elle estime qu'il est difficile de se prononcer au regard du manque d'information sur ce sujet.

**M. Denis BERTIN** indique que 2 Chefs de projet, 1 Chef de projet pour SoMuM et 1 Chef de projet pour Archimède, sont concernés. S'agissant des personnels qui sont actuellement en contrat doctoral, il n'est pas prévu d'interruption ni d'arrêt de ces contrats.

**Mme Delphine CAVALLO** indique que d'autres personnels sont affectés à l'Institut SoMuM, notamment un personnel dédié à l'accompagnement des doctorants pour la revue scientifique de l'Institut. Elle souhaiterait avoir des précisions sur la suite qui sera donnée à cette situation.

**M. Denis BERTIN** précise que cette personne est affectée à une structure de la MMSH et non pas à l'Institut SoMuM. Il confirme que seuls les 2 Chefs de projet mentionnés ci-dessus sont concernés, et que les autres personnels affectés sur le budget des 3 Instituts ne voient pas leur contrat interrompu par la fermeture de ces structures.

S'agissant de la personne missionnée en partie sur la revue scientifique de SoMuM, la Fondation A\*Midex a demandé à réaffecter cette personne sur le pôle Edition de l'UAR. La Fondation est en train de travailler, en lien avec les VP Formation et VP Recherche, à l'identification de toutes les options possibles pour éviter des problématiques de continuité des actions initiées et en cours.

*L'arrêt et les modalités d'accompagnement de l'Institut d'établissement Sociétés en Mutation en Méditerranée (SoMuM) sont approuvés avec 43 voix favorables, 5 voix défavorables et 2 abstentions.*

*L'arrêt et les modalités d'accompagnement de l'Institut d'établissement Physique de l'Univers (IPHU) sont approuvés avec 43 voix favorables et 7 abstentions.*

*L'arrêt et les modalités d'accompagnement de l'Institut d'établissement Archimède Mathématiques-Informatique (AMI) sont approuvés avec 43 voix favorables, 5 voix défavorables et 2 abstentions.*

### **1.a.2 Nomination du Responsable Scientifique et Technique de l'Institut d'établissement NeuroMarseille**

**M. Denis BERTIN** évoque le règlement intérieur des Instituts d'établissement qui dispose notamment qu'en cas de défaillance du Directeur, son successeur est proposé par le Conseil de l'Institut parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs affectés dans les unités et composantes de rattachement de l'Institut, et nommé par le Président de l'Université après avis du Conseil académique (article 2.2).

**M. Denis BERTIN** précise que Madame Pascale DURBEC a fait part à l'ensemble de l'Institut de son souhait de mettre fin à ses fonctions à la fin de l'année universitaire en cours. Par la suite, un appel à candidatures au poste de Directeur a été lancé. Deux candidats ont initialement répondu à cet appel, puis l'un des candidats a finalement retiré sa candidature.

Le Conseil d'Institut du 26 mars 2024 a ainsi proposé et approuvé la candidature de Monsieur Guillaume MASSON, pour une prise de fonction au 1<sup>er</sup> août 2024, avec une volonté d'effectuer un tuilage avec Madame Pascale DURBEC d'ici son entrée en poste.

*La nomination du Responsable Scientifique et Technique de l'Institut d'établissement NeuroMarseille est approuvée avec 49 voix favorables et 1 abstention.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.*

**Le Président du Conseil académique,  
ÉRIC BERTON**